

Termes De Référence pour la réalisation de l'évaluation finale du programme NZELA

Programme NZELA

Avec le soutien financier de :



| | |
|--------------|---|
| Objet | Avis de recrutement (consultance nationale ou internationale court terme) |
| Motif | Dans le cadre du programme NZELA, Initiative Développement entend s'attacher les services d'une consultance pour la réalisation de l'évaluation finale du programme sur la base du contrat signé avec l'Union Européenne. |

1. ID et le Programme NZELA

Présentation ID

L'ONG **Initiative Développement (ID)**, www.id-ong.org, participe au renforcement de l'autonomie des acteurs locaux pour qu'ils construisent et mettent en œuvre eux-mêmes des réponses aux défis sociaux, environnementaux et économiques de leurs territoires tout en les accompagnant dans l'accès aux services essentiels (santé, éducation, eau, assainissement, déchet, énergies, développement local). Aujourd'hui, ID intervient à travers 26 programmes de développement dans 9 pays. Budget 2023 : 6,7 M €. L'ONG a été créée en 1994, le siège est basé à Poitiers (France).

ID est implantée au Congo-Brazzaville depuis 2005. Ses interventions ont successivement porté sur les problématiques du VIH Sida puis sur des enjeux de développement local et sur la structuration d'une filière de foyers améliorés. ID a notamment accompagné la création et la structuration d'une dizaine de Comités de Développement Locaux (CDL) dans les départements du Pool, de la Lékoumou et de la Bouenza. Aujourd'hui, la direction pays ID Congo-Gabon compte 7 projets en cours sur les deux territoires et une trentaine de salariés.

Le programme NZELA

Le programme NZELA qui a démarré en février 2020, est le premier projet d'ID dans le département de la Likouala au nord de la République du Congo. Le programme intervient dans le district d'Enyellé, situé à 150km du chef-lieu Impfondo et environ 1 300km de Brazzaville. Dans le district de Enyellé, département de Likouala, ID est un des rares acteurs de la solidarité internationale présent. ID y est identifié et reconnu comme un acteur légitime sur les questions de Droits Humains dans cette zone d'intervention.

Le Programme NZELA qui vise à « **contribuer au renforcement du respect des droits des peuples autochtones dans la Likouala** », couvre 4 zones d'intervention : la commune urbaine d'Enyellé, l'axe Impfondo, l'axe Bétou et l'axe Pokola. Au total, le programme intervient sur 10 villages du district d'Enyellé et 5 quartiers de la communauté urbaine d'Enyellé.

Comme dans le reste de la Likouala, le district d'Enyellé est marqué par une forte domination des bantous sur les peuples autochtones, qui se traduit parfois par une relation de mise sous tutelle des autochtones par les bantous appelée communément la relation de « Milo ». Les échanges économiques et l'accès aux droits sont déséquilibrés et à l'unique profit des bantous, même si ceux-ci vivent aussi généralement de manière précaire y compris quant à l'accès à leurs droits fondamentaux (droit civils et politiques, culturels, éducation, santé, travail, propriété, environnement). Les akas, exclus des espaces de décision, restent néanmoins le groupe majoritaire en terme démographique (environ 60%-70% d'autochtones pour 40%-30% de bantous). D'autres populations vulnérables sont présentes dans le district de Enyellé : des réfugiés (RCA, RDC, Rwanda) riveraines aux sociétés forestières, également exclus des espaces de décision.

Le projet se déroule dans un contexte où les institutions politiques, notamment locales, peinent à jouer leur rôle pour le développement territoriale (besoin de renforcements et faibles moyens humains et financiers) et où il existe de fortes inégalités en termes de participation aux espaces de décisions. La première autorité sur la zone d'intervention est le Sous-préfet à qui l'Administrateur Maire de Enyellé rend compte. Localement, les services techniques déconcentrés (brigade des eaux et forêt, affaires sociales, force publique etc.), eux-mêmes sous l'autorité du Sous-préfet, sont responsables de la mise en œuvre des actions de développement sectoriel.

Les chefs de quartiers, de zones et de blocs de la Commune de Enyellé, nommés par le Préfet sur proposition de Mme le Maire, sont les relais de la mairie avec la population. Les chefs de village sont quant à eux nommés par le Préfet sur proposition du sous-préfet.

Dans le cadre du programme (UE), il s'agit :

- De documenter les cas de violation des droits, notamment ceux des akas (produit 1) ;
- De renforcer les capacités des akas à promouvoir et défendre leurs droits par eux-mêmes (produit 2) ;
- De renforcer les autorités et les habitants pour la connaissance et le respect des droits humains (produit 3) ;
- De mobiliser l'opinion publique pour l'application de la législation congolaise sur les droits humains, notamment en faveur des populations autochtones (produit 4).

Le programme a permis de :

- 1- Réaliser une étude anthropologique permettant de comprendre les enjeux, les déterminants et les leviers d'amélioration des droits humains et de la citoyenneté dans le district d'Enyellé ;
- 2- Conduire un diagnostic de la situation des droits humains sur le territoire d'intervention permettant d'évaluer l'application de la législation congolaise en la matière
- 3- Réaliser un rapport final de la situation des droits humains dans le district d'Enyellé et les villages limitrophes permettant de documenter les violations des droits humains ;
- 4- Sensibiliser les Akas à leurs droits et à la citoyenneté ;
- 5- Accompagner les Akas dans leur mobilisation sociale pour faire valoir la reconnaissance de leur droit et de leur citoyenneté dans le cadre d'un dialogue avec les bantous via une Approche Orientée Changement appliquée à la Mobilisation Sociale (AOC-MS) ayant mobilisé 40 binômes autochtones et bantous (80 personnes) ;
- 6- Accompagner l'émergence de leaders Akas à même de documenter les cas de violations des droits humains et de conscientiser leurs pairs sur la reconnaissance de leurs droits fondamentaux et de leur citoyenneté et la mise en place d'un fonds d'urgence pour les habitant.e.s victimes de violence ;
- 7- Former des relais communautaires dans la connaissance des droits humains afin de devenir des points focaux pour les populations ;
- 8- Appuyer les Akas dans l'accès à la citoyenneté (état civil) ;
- 9- Réaliser une action innovante de sécurisation des droits fonciers coutumiers des Akas ;

- 10- Instaurer un dialogue avec les autorités locales sur la promotion des droits humains, la citoyenneté autochtone ;
- 11- Sensibiliser les habitant.e.s bantoues du district aux droits humains et à la citoyenneté ;
- 12- Accompagner la mise en place d'un cadre de concertation multi-acteurs permettant le dialogue entre communautés et la participation des Akas à la gouvernance du district ;
- 13- Renforcer les deux partenaires de mise en œuvre (ACAF et APVPS) nationaux en vue de devenir des ONG locales de référence pour la protection et promotion des droits des populations autochtones ;
- 14- Organiser une table ronde annuelle de plaidoyer technique avec d'autres acteurs congolais œuvrant au respect des droits humains ;
- 15- Organiser des événements de communications mettant en avant la culture des autochtones et/ou la protection et la reconnaissance de leurs droits.

Durée de mise en œuvre du programme (UE) : 1^{er} février 2021 – 31 janvier 2024

Mise en œuvre du programme

Le programme est mis en œuvre par ID, responsable du pilotage opérationnel et financier. L'Association Professionnelle pour la Valorisation des Produits forestiers et Subsidaire (APVPS) et l'Association des Communautés locales et Autochtones en zone Forestière (ACAF) sont partenaires de mise en œuvre d'ID respectivement responsables des activités d'accès à la citoyenneté et état civil et des activités de sécurisation des droits fonciers et coutumier des akas. Un animateur APVPS est intégré à l'équipe NZELA. Les deux associations locales bénéficient d'un renforcement dans le cadre du programme en vue de devenir des ONG de référence pour la protection et promotion des droits des populations autochtones. Le siège d'APVPS est à Ouessou et celui d'ACAF à Brazzaville.

2. Objectifs de l'évaluation

1. Justifications et origine de la mission

Au regard des obligations contractuelles liées à la convention avec l'Union Européenne, de la méthodologie d'intervention mise en œuvre et de l'importance du programme au sein des activités globales de la structure, ID souhaite procéder à une évaluation finale externe du programme afin d'établir un bilan qualitatif et quantitatif des activités.

Deux arguments motivent l'évaluation :

- L'apport qualitatif d'une évaluation finale externe afin de prendre du recul sur les actions engagées et d'en tirer des enseignements ;
- L'analyse extérieure de la méthodologie spécifique d'intervention du programme (fondée sur la mobilisation sociale et l'accompagnement des partenaires locaux) pour nourrir l'approche, la faire évoluer et contribuer à une meilleure efficacité des interventions futures, notamment en vue de la suite du programme (NGUENGISSA).

2. Objectifs

Cette évaluation finale présente un triple objectif :

1. Estimer quantitativement et qualitativement les effets directs et indirects du programme (résultats obtenus)

2. Analyser la façon dont le programme a permis « le renforcement des capacités des akas à défendre leurs droits par eux-mêmes » et « le rôle des différents acteurs locaux dans le renforcement du respect des DH » et l'articulation de ces deux approches et ambitions.
3. A la lumière des enseignements de cette évaluation, proposer des recommandations pour la poursuite de l'action dans le cadre du programme NGUENGISSA.

Questions évaluatives

Le consultant approfondira son analyse critique de l'approche et de la réalisation des résultats, sur les questions suivantes :

Concernant l'impact global du projet :

- Dans quelle mesure les activités menées et les résultats obtenus contribuent-ils à l'atteinte des objectifs ?
- Les activités prévues pour l'atteinte des différents résultats ont-elles été réalisées ? Quelles sont les raisons des éventuels écarts constatés ?
- Quels ont été les facteurs de réussite et les éléments de blocage du projet ?
- Le projet a-t-il engendré des effets positifs / négatifs imprévus ?

Concernant le renforcement des capacités des akas à défendre leurs droits par eux-mêmes :

- Quelles sont les activités du programme ayant contribué de façon la plus pertinente et efficace au renforcement de capacités des akas à défendre leurs droits par eux-mêmes ?
- Les akas se sont-ils appropriés les enjeux de défense de leurs droits ?
- L'approche AOC-MS adaptée à la relation CL-PA est-elle pertinente pour le positionnement des akas comme défenseurs de leurs propres droits ?
- Quels axes d'amélioration peuvent encore être mis en place (recommandations) ?

Concernant le rôle des différents acteurs locaux dans le renforcement du respect des DH :

- Quels sont les activités du programme qui ont contribué de la façon la plus pertinente à la plus pertinente et efficace à l'appropriation des enjeux par les acteurs locaux (autorités locales, leaders communautaires, OSC locale et acteurs économiques) ?
- Quelle appropriation des enjeux de défense des DH par ces acteurs ?
- De manière générale, le positionnement des bantous du district vis-à-vis des akas a-t-il évolué dans un sens favorable au vivre ensemble ? et plus spécifiquement les bantous de l'AOC-MS ?
- Quelle place des autorités locales dans la défense des droits des peuples autochtones ?
- Quelle est la contribution des deux partenaires de mise en œuvre (ACAF et APVPS) pour la protection et promotion des droits des populations autochtones et pour l'appropriation de ces enjeux par les acteurs locaux ?
- Quels axes d'amélioration peuvent encore être mis en place (recommandations) ?

3. Résultats attendus

Les résultats attendus de l'évaluation sont les suivants :

1. La logique d'intervention, la démarche et les méthodes du programme sont analysées et mis en dialogue avec l'atteinte de l'objectif général ;
2. Les réalisations quantitatives et qualitatives du programme sont documentées ;
3. Les capacités des akas et des acteurs locaux pour défendre les droits des populations autochtones et contribuer à un plus grand vivre ensemble sont analysées ;

4. Des recommandations claires permettant d'accroître l'efficacité des activités du projet NGUENGUISSA, notamment sur l'inclusion des populations autochtones dans la gestion des affaires publiques locales, sont formulées.

4. Méthodologie

L'évaluateur.rice est libre de proposer la méthodologie qui lui convient pour atteindre les résultats attendus mais celle-ci devra prendre en compte le contexte du district d'Enyellé (notamment les réalités socio-culturelles).

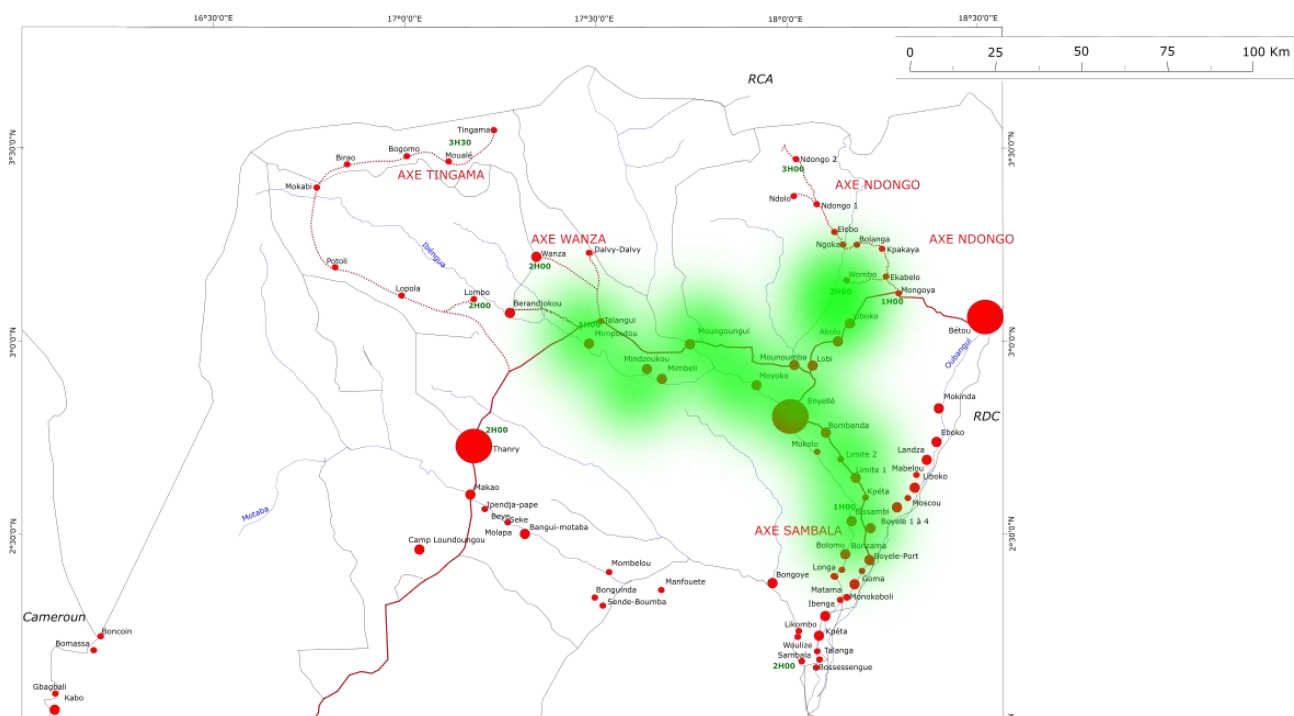
Les méthodes d'évaluation envisagées devront permettre de recueillir le point de vue des différents groupes cibles (autorités locales et administrations publiques, communautés akas et bantoues) en tenant compte des rapports de pouvoir existants entre les deux communautés. Ces méthodes devront également respecter le Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) des communautés akas et bantous.

L'évaluateur.rice est libre d'utiliser ou non tout ou partie des critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE.

5. Couverture géographique

L'évaluation finale du programme sera menée dans 10 villages du district d'Enyellé (Limite 1, Limite 2, Bissambi et Bolomo, Lobi, Akolo et Liboko, Mindzoukou, Mougoungui et Mougoumba) et dans 5 quartiers de la communauté urbaine d'Enyellé (cf. zone colorée en vert). Les villages sont répartis le long de 3 axes routiers (piste) et le village le plus éloigné est à environ 1h20. Un échantillonnage de ces villages pourra être envisagé et proposé par l'évaluateur.rice. Le village de Bolomo n'accueille pas d'acteurs mobilisés dans l'AOC-MS.

Autorités locales de la zone : Le sous-préfet du district d'Enyellé, l'administratrice maire de la Communauté urbaine d'Enyellé, le commandant de la compagnie de gendarmerie d'Enyellé-Bétou et Dongou, le commandant de la brigade de gendarmerie d'Enyellé, le commissaire de la police nationale, le directeur du district sanitaire d'Enyellé-Bétou, le chef du Centre de Santé Intégré d'Enyellé, le chef de la Circonscription des Affaires Sociales.



6. Livrables attendus

Les livrables attendus pour cette évaluation sont les suivants :

1. Une **note de cadrage** présentant la méthodologie déployée, les outils analytiques qui seront utilisés, les moyens logistiques à mobiliser et le chronogramme révisé. Cette note de cadrage intégrera les échanges de la réunion de cadrage.
2. Le **compte-rendu et le support de la séance de restitution intermédiaire** qui interviendra à la fin de la période de collecte des données. Cette restitution pourra éventuellement se faire à distance.
3. Un **rapport final d'étude** complet (incluant les outils utilisés et les données récoltées dans le cadre de cette évaluation ainsi que les recommandations concrètes proposées) ;
4. Un **rapport synthétique de l'évaluation**, présentant les conclusions et recommandations générales qui pourra être diffusé aux partenaires du programme ;
5. Le **compte-rendu et le support de la séance de restitution** du rapport final présentant l'ensemble des conclusions et recommandations de l'évaluation ;

Tout autre livrable jugé utile par l'évaluateur.rice.

7. Organisation et calendrier de réalisation

L'évaluateur.rice et son équipe auront pour point focal :

- Arel MAPEMBI, responsable du programme NGUENGUSSA, basé à Ouesso.
- Luc BLONDY, directeur pays d'ID Congo-Gabon, basé à Brazzaville.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

| Activité à mener | Calendrier envisagé |
|---|---------------------|
| Publication des TDR | 15 avril 2024 |
| Transmission des offres par les candidats | 6 mai 2024 |
| Processus de sélection : analyse des offres et entretiens si besoin | Du 6 au 17 mai 2024 |
| Réunion de cadrage | 21 mai 2024 |
| Transmission de la note de cadrage et démarrage de la prestation | 23 mai 2024 |
| Séance de restitution intermédiaire | A définir |
| Transmission de la V1 du rapport final | 7 juillet 2024 |
| Séance de restitution du rapport final | 11 juillet 2024 |

8. Bibliographie et documents mis à disposition

Les documents suivants pourront être mis à la disposition de l'équipe d'évaluateurs.rices retenue :

- Etudes réalisées en 2021 : étude socio-anthropologique, diagnostic de territoire, diagnostic de la situation des droits de l'homme ;
- Documents de projets : note complète du projet NZELA validée par l'Union Européenne, rapport intermédiaire année 1 et année 2, fiches compte-rendu de changements, rapports d'activités
- Diagnostic final de la situation des droits de l'homme (version provisoire) ;

D'autres documents pourront éventuellement être partagés sur demandes de l'évaluateur.rice.

9. Profil et compétences requises

Compétences et connaissances requises

- Compétences et expériences solides en évaluation de projet : savoir-faire méthodologique, capacité d'analyse, conduite d'entretiens individuels et collectifs, écriture de rapports etc. ;
- Expérience professionnelle d'au moins 3 ans en rapport avec les approches droits humains, plus spécifiquement dans le domaine des études relevant des problématiques des reconnaissances des droits des populations autochtones ;
- Connaissance des outils d'enquête et de traitement des données quantitatives et qualitatives ;
- Expérience significative dans la conduite d'entretiens et de focus groupes et dans l'analyse des jeux d'acteurs ;
- Une bonne connaissance du contexte de la zone d'intervention en particulier (district d'Enyellé), ou des zones forestières en général, serait un atout ;
- Connaissance des langues locales (lingala et/ou aka) => ou recrutement d'un interprète localement.
- Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel et Internet à minima)

Profil

- Bon esprit analytique et de synthèse
- Capacité de travail en équipe et de coordination
- Bonnes capacités rédactionnelles en français

- Ouverture d'esprit

Les compétences demandées pourront être réparties sur les différents membres de l'équipe.

10. Soumission du dossier

Les offres incluront :

- Une proposition technique permettant d'atteindre les objectifs de cette évaluation finale sous forme d'un document écrit de 5 pages maximum, précisant la méthodologie et les outils d'analyses envisagés ;
- Une proposition financière incluant l'ensemble des frais de la mission (prestation intellectuelle, frais de transport national et/ou international, visa éventuel, perdiem et hébergement, communication, reprographie, etc.). **ID pourra faciliter les déplacements de l'équipe d'évaluateurs.rices dans le district d'Enyellé en mettant un véhicule à la disposition de l'équipe).**
- Un calendrier prévisionnel détaillé ;
- Le CV de l'évaluateur - en cas de candidature d'une équipe, CV du responsable et de chacune des personnes identifiées pour cette évaluation. Si l'évaluateur envisage de travailler avec une équipe, le profil (niveau d'étude, cursus) et les modalités de gestion et d'encadrement devront être indiquées dans l'offre méthodologique et financière ;
- Toute référence pertinente dans le cadre de cette action.

Les offres doivent être transmises avec la mention « Consultance pour le diagnostic final de la situation des droits humains – NZELA » **avant le 6 mai 2024 (23h59 heure du Congo-Brazzaville)** par e-mail, aux adresses suivantes : l.blondy@id-ong.org, a.mapembi@id-ong.org, m.archambeau@id-ong.org

13. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront jugées recevables si elles respectent les critères établis ci-dessus et sont en conformité avec les règles de passation de marché définies par l'Union Européenne.

Le critère d'attribution sera le meilleur rapport entre la qualité et le prix de l'offre proposée :

- Offre technique : 40%
- Offre financière : 20%
- Pertinence de l'expérience professionnelle du/des expert.e.s : 20%
- Connaissance des enjeux de l'autochtonie et du contexte socioculturel à Enyellé : 20%.